

NOTE D'INFORMATION

*Epreuve du Grand Oral
Session 2018*

Dates du Grand Oral :

Selon les spécialités le Grand Oral se déroulera le 24 et/ou le 25 mai 2018 pour la session 1. La date de la seconde session sera communiquée ultérieurement.

Déroulement de l'épreuve :

Selon les dispositions du règlement des études de Sciences-Po Lille :

- *L'épreuve du grand oral consiste « en un exposé de 10 minutes sur un sujet choisi après tirage au sort parmi deux et qu'il·elle [l'étudiant·e] a préparé pendant une durée d'une heure. Le sujet peut prendre la forme d'un texte à commenter, d'une question, d'un document visuel ou audio visuel.*
- *Il répond ensuite pendant 20 minutes aux questions du jury sur le sujet, et plus généralement, sur des questions ayant vocation à voir avec les matières et sujets abordés durant l'ensemble du cursus. »*

Le jury est composé de deux personnes.

Sujets :

Selon le règlement des études, les sujets sont communs aux candidats selon leur spécialité :

- Carrières européennes et internationales,
- Stratégies et communication des organisations,
- Affaires publiques et gestion des biens communs,
- Philosophie, Politique et Economie.

Les sujets sont de deux types :

- soit des sujets courts dits « théoriques » (en majorité),
- soit des commentaires de textes ou de citations.

Deux sujets tirés au sort, sont donnés à tous les candidats commençant à préparer à la même heure, selon leur spécialité.

Selon le règlement des études : « *Les sujets se rapportent essentiellement aux thématiques de la spécialité et de l'actualité des deux dernières années* ».

Les questions posées par le jury portent sur l'exposé du candidat, mais peuvent aussi être élargies à divers points d'actualité ou de connaissances générales. Les membres du jury sont invités à veiller à la cohérence des questions les unes par rapport aux autres et à leur succession logique.

Critères d'évaluation :

- la clarté d'exposition et l'aisance orale du candidat,
- la gestion du temps (10 minutes d'exposition),
- la construction démonstrative, organisée et logique du propos,
- la capacité du candidat à donner sens au sujet et à élargir son propos, à étayer une réflexion générale par des informations précises,
- la maîtrise des connaissances dont l'acquisition est exigée au cours d'une scolarité d'IEP, dans l'ensemble des disciplines fondamentales qui composent la formation (histoire, économie, droit, science politique, entre autres).

Notation :

- les notes peuvent s'échelonner entre 0 et 20,
 - la note se compensera avec la note obtenue en séminaire d'ouverture (ou au Bachelorarbeit en FIFA)
 - les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne seront alors convoqués à la session de rattrapage en juin.
- Lorsque la note du grand oral est égale ou inférieure à 07/20 l'étudiant est automatiquement convoqué en seconde session.***

François BENCHENDIKH
Directeur des études